

---

 Mgr Bégin et M. l'abbé Rouleau à Rome
 

---

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Chicoutimi a été admis en audience privée, auprès de Sa Sainteté le 23 mars dernier.

Le Saint Père s'est informé jusqu'au plus petits détails du diocèse de Chicoutimi : Il a exprimé la plus vive satisfaction en apprenant les progrès de la religion dans ce nouveau diocèse, qui vient à peine de voir le jour ; Il a formulé des vœux ardents pour que l'Italie et l'Europe entière rentrent dans ces sentiers chrétiens où le peuple du Canada marche si allègrement.

Sa Sainteté a exprimé particulièrement le désir de voir les RR PP. Trappistes s'établir au Lac St-Jean ; et Elle a accordé une bénédiction toute particulière à cette belle œuvre.

M. l'abbé Rouleau a été également favorisé d'une audience privée auprès de Sa Sainteté. Le Saint Père a été très satisfait en entendant dire de nouveau que le Gouvernement canadien a confié au clergé la direction des écoles normales dans la Province de Québec.

Sa Sainteté a béni d'une manière spéciale les élèves de l'Ecole Normale et les orphelins des Sœurs de la Charité, qui depuis de longues années sont l'objet d'une attention particulière de la part de M. l'abbé Rouleau.

---

 A PROPOS DE ROMANS
 

---

Les conciles de Québec se prononcent-ils quelque part sur les productions romantiques et donnent-ils une direction sur cette question ?

Certainement. Nous n'avons qu'à ouvrir le quatrième concile de Québec, à la page 200, pour voir ce que les Pères de ce concile pensent de ces sortes de productions, et pour connaître la direction qu'ils donnent sur cette importante question.

1o Que pensent-ils des romans en général ? Ils déclarent que les romans doivent, sans aucun doute, être rangés le plus souvent au nombre des livres mauvais et condamnables. (Page 200).

2o Ne font-ils pas une distinction entre romans et romans ?

Oui, ils distinguent les romans impies, obscènes, et les romans d'amour. (Page 200).

3o Que disent-ils des romans impies et obscènes ?

Ils déclarent que ces romans sont défendus et par le *droit naturel* et par le *droit ecclésiastique*. (Page 200).